

**Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc**  
**Séance du 20 janvier 2026**  
**N° 2026.01.20\_4.**

**4. Affaires juridiques et institutionnelles**

**- Conventions pour approbation**

*Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-2 et L712-3 ;*

*Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;*

*Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;*

**► Le conseil d'administration approuve les conventions suivantes :**

N° Convention USMB	Composante/ Direction/Service/ Laboratoires n°1	Composante/ Direction/Service/ Laboratoires n°2	Partenaire(s)	Pv : Privé P : Public	Type de contrat	Objet de la convention	Date effet	Date fin	Durée en année	Durée en jours	Dépense/ Recette/ Sans incidences financières	Aspects financiers de la convention (montant HT/TTC, etc.)
2025-331	DRH	SPE	École polytechnique	Public	Convention de versement	Convention de versement des crédits permettant de financer les contrats doctoraux de deux élèves polytechniciens, cohorte 2025-2028	01/10/2025	30/09/2026	1	365	Recette	111 210,00 euros nets par docteurant, soit un montant total de 222 420,00 euros TTC
2025-448	Présidence	x	Université Grenoble Alpes (UGA) Institut polytechnique de Grenoble Sciences Po. Grenoble Ecole nationale supérieure d'architecture de Grenoble	Public	Convention de versement	Convention relative à la participation financière des établissements contributeurs au fonctionnement de la direction des systèmes d'information mutualisés (DSIM) pour l'année 2025	01/01/2025	31/12/2025	1	365	Dépense	431 399,00 euros
2025-468	SFC	x	FormaSup Savoie Mont Blanc	Privé	Convention de partenariat pédagogique	Convention déterminant les conditions de partenariat pour la gestion, le développement et la mise en œuvre de formations par apprentissage	01/09/2025	31/08/2028	3	1096	Recette	6 330 800,00 €
2025-450	DRI	x	ISEP Global	Privé	Convention de partenariat	Convention déterminant les conditions de mise en œuvre du programme ISEP DIRECT COST AGREEMENT pour le programme intitulé "Study in the French Alps French language & culture"	22/08/2026	31/12/2027	1	497	Recette	73 567,50 euros maximum (prévisionnel)

**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 36  
Quorum : 18  
Membres présents : 23  
Membres représentés : 8  
Nombre de votants : 31

Nombre de suffrages exprimés : 31  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Pour : 31

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : Transmise au recteur de région académique le :	23/01/2026 23/01/2026
<p><b>Modalités de recours contre la présente délibération :</b> La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télerecours citoyens » sur le site <a href="http://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>. En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.</p>		